

Clôture de liquidation

A Plailly le 29/10/2025.

25 IPS

Société Anonyme en liquidation

au capital de 1000 euros

Siège : 25 rue lieutenant Raoul Batany , 92190 Meudon

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE CLOTURE DE LIQUIDATION DU 31/12/2023

Le 29/10/2025 , à 12H00, Bouillaguet Enguerrand, associé unique de la société 25 IPS demeurant 1 hameau de Neufmoulin,60128 Plailly, président après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de liquidation
- Répartition du solde de liquidation
- Constatation de la clôture des opérations de liquidation
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

Bouillaguet Enguerrand associé unique, approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un solde Négatif de -1169 euros.

DEUXIEME DECISION – REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le compte de liquidation que nous vous présentons fait ressortir un solde négatif , en conséquence, aucun remboursement des actions ne sera effectué et aucun partage réalisé.

TROISIEME DECISION – CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Bouillaguet Enguerrand pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Le Liquidateur
Bouillaguet Enguerrand

